

Charte Informatique Bibliothèque d'Auxerre

Préambule

L'accès aux ressources informatiques s'inscrit dans les missions de service public des bibliothèques d'Auxerre.

L'objectif est de favoriser l'accès du public aux nouveaux outils informatiques, aux nouvelles technologies et à l'information.

La présente charte a pour objet de définir les conditions générales d'utilisation des moyens et des ressources informatiques des bibliothèques. Ces conditions s'imposent de plein droit à toute personne utilisatrice de ces moyens ou ressources. L'utilisation du service suppose la reconnaissance préalable par l'utilisateur de ce présent règlement.

Les services informatiques

Les bibliothèques d'Auxerre proposent :

- Un accès à Internet sur différents outils (PC, tablettes),
- Une connexion Wifi,
- Un accès Bureautique,
- Des ressources numériques en ligne consultables sur le portail de l'établissement,
- La possibilité d'imprimer en noir et blanc comme en couleur et en différents formats selon les tarifs en vigueur.

Conditions d'accès et d'utilisation

L'accès à ces différents services est libre, gratuit et disponible aux horaires d'ouverture des bibliothèques. Seul l'accès aux ressources numériques disponibles sur le portail est soumis à un abonnement préalable à la médiathèque.

L'utilisateur déjà inscrit à la bibliothèque d'Auxerre doit se connecter au poste via son compte lecteur.

Pour les utilisateurs non-inscrits à la bibliothèque d'Auxerre, il est préalablement nécessaire de demander un accès au poste multimédia auprès d'un agent.

Accès Internet

L'accès Internet est accessible de deux manières : soit sur les postes informatiques, soit sur des outils personnels (portables, tablettes...) via le réseau Wifi.

L'accès à Internet est gratuit mais conditionné par l'utilisation de codes d'accès fournis par les bibliothèques.

La durée de la connexion est :

- D'une heure par jour sur les postes multimédias (durée permettant d'assurer une rotation régulière des utilisateurs)
- D'une durée plus longue sur les outils informatiques propres aux usagers.

Un poste multimédia ne peut être utilisé que par une personne à la fois. L'utilisateur doit au préalable se connecter au poste via son compte lecteur.

Les mineurs de moins de 15 ans doivent être accompagnés d'un adulte pour consulter Internet.

Les mineurs souhaitant consulter Internet doivent être munis d'une autorisation parentale dûment signée. Cette autorisation parentale sera alors valable jusqu'à la majorité de l'enfant, sauf renonciation expresse du responsable légal.

Utilisation des ressources et des équipements

L'utilisateur devra signaler toute panne ou détérioration du matériel à un agent.

Il est interdit aux utilisateurs d'effectuer eux-mêmes des réparations, de quelque nature que ce soit.

En cas de dégradation volontaire, l'utilisateur sera contraint de rembourser le bien au prix public d'achat. Les parents sont responsables des ressources utilisées par leurs enfants mineurs.

Stockage des données de l'Usager

Les données de l'utilisateur sont stockées sur le poste multimédia le temps de la session (1h).

A la fermeture de la session, ces données sont automatiquement supprimées.

L'utilisateur doit prendre ses propres précautions, soit en stockant ces données sur un espace personnel en ligne, soit sur un support externe (clé USB, disque dur externe).

L'utilisation de clés USB ou de disques durs externes est autorisée quand cela est techniquement possible.

Les bibliothèques ne pourront être tenues pour responsables de la non-compatibilité des matériels utilisés ou de la perte de données due au non-respect de la procédure de déconnexion des matériels périphériques.

L'introduction de clé USB ou de tout autre support personnel sera automatiquement précédée d'une analyse par l'antivirus et pourra donner lieu, si nécessaire, à la destruction du fichier incriminé.

Le téléchargement et l'enregistrement sur support amovible et sur les machines de fichiers illégaux (virus, MP3 protégés et tout fichier non libre de droits) sont strictement interdits.

Les bibliothèques ne sont en aucun cas responsables desdits équipements des usagers, lesquels sont également responsables de la sécurité et de la protection de leurs propres équipements.

Il est possible de raccorder les outils informatiques aux alimentations électriques prévues à cet effet. Ces branchements ne doivent cependant pas être une source de gêne ou de danger pour les autres utilisateurs de la médiathèque. Toute instruction donnée par un agent est tenue d'être respectée.

Précaution d'usage et mise en garde

Les bibliothèques informent leurs usagers que les informations disponibles sur Internet peuvent être de nature choquante et que celles-ci ne pourraient être tenues pour responsables de ce type de contenu. De la même manière, les bibliothèques ne sont pas responsables des contenus produits par les usagers.

L'utilisation d'un système informatique, quel qu'il soit, est soumise au respect de la réglementation en vigueur. Celle-ci concerne :

- La protection des mineurs : Les bibliothèques étant un service public ouvert à tous, il est interdit de consulter des sites à caractère violent, discriminatoire, pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine, et susceptibles d'être vus par un mineur. A fortiori, la consultation de sites de ce type mettant en scène des mineurs est également sanctionnée pénalement (Articles 227-23 et 227-24 du Code pénal)

- La fraude informatique : « *Le fait d'accéder et/ou de se maintenir frauduleusement dans tout ou partie d'un système (...) le fait d'entraver ou de fausser la fonction d'un système (...) d'introduire ou de modifier les données qu'il contient* » sont considérés comme des délits. (Articles 323-1 à 323-8 du Code Pénal)
- Le droit des auteurs : est protégé par le Code de la Propriété Intellectuelle. La contrefaçon ou toute réutilisation des œuvres littéraires et artistiques est illicite sans le consentement express des auteurs ou leurs ayant droits.

En cas de panne ou d'anomalies constatées, seul le personnel des bibliothèques est autorisé à intervenir.

En cas de non-respect par l'utilisateur de ses responsabilités et engagements cités des présentes conditions générales, les bibliothèques se réservent le droit de suspendre et de résilier l'accès au service.

Conditions de confidentialité

L'utilisateur doit assurer la protection de ses informations et il est responsable des droits qu'il donne aux autres utilisateurs :

- Il est informé des conditions de traitement de ses données personnelles et de ses droits à travers la « charte de confidentialité de la bibliothèque d'Auxerre » publié sur le site internet de la bibliothèque,
- Il doit signaler à un agent toute tentative de violation de son compte et, de façon générale, toute anomalie qu'il serait amené à constater,
- Il choisit des mots de passe sûrs, gardés secrets et en aucun cas ne doit les communiquer à des tiers,
- Il ne doit pas tenter de lire, modifier, copier ou détruire des données sans l'accord explicite du propriétaire autres que celles qui lui appartiennent en propre, directement ou indirectement,
- Il ne doit pas usurper l'identité d'une autre personne,
- Il ne doit pas utiliser l'image d'autrui sans son accord,
- Il ne doit pas quitter son poste de travail sans se déconnecter. Si l'usager ne se déconnecte pas, ses données personnelles restent accessibles par tout autre usager. Il reste alors responsable d'éventuels faits commis par une tierce personne et issus de la non fermeture de sa session de travail.

Sécurité

Les bibliothèques d'Auxerre ne sauraient être tenues pour responsable des vols commis dans son enceinte. Il est recommandé de prendre les précautions d'usage.

En cas d'accident ou d'incendie, les utilisateurs devront obéir aux consignes de sécurité de l'animateur.

Pour des raisons de sécurité, la possession, l'utilisation ou le développement de programmes mettant en cause l'intégrité des systèmes informatiques, ou de programmes destinés à pirater des systèmes sont strictement interdits

Il est interdit d'installer des logiciels sur les ordinateurs.